Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE
ATIONAL SCHOOL OF ADMINISTRATION
AND MAGISTRACY

DIRECTION GENERALE
DIRECTORATE GENER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

E.N.A.M.

CONCOURS D'ENTRÉE À L'ENAM 2007, DIVISION JUDICIAIRE, SECTION GREFFES

17.06.07

EPREUVE DE PROCÉDURE CIVILE/PÉNALE

Sujet : Le procès en divorce est-il seulement l'affaire des parties en cause ?

Topic : Does a divorce suit concern only the parties involved?

ELEMENTS DE CORRECTION

Introduction

La constitution du 18 janvier 1996 dans son préambule énonce : « La nation protège et encourage la famille, base naturelle de la société. » Le mariage, qui est par essence le socle de la famille légitime, fait l'objet d'une réglementation légale aussi bien dans ses modalités de formation, de fonctionnement que de rupture. Le divorce est la rupture du lien conjugal, du vivant des époux, prononcée par un juge au cours d'un procès. Le procès en divorce comprend comme tout procès civil : une action, une instance et un jugement. En matière civile, le procès se déroule entre le demandeur, qui exerce son action en justice, et le défendeur, dans le respect des procédures impératives.

Réfléchir sur la question de savoir si le divorce est seulement l'affaire des parties en cause revient à analyser dans quelle mesure les parties ont la maîtrise de la procédure du divorce qu'elles sont les seules à initier. Pour mener à bien cette réflexion, il convient de démontrer dans une première articulation que l'action en divorce est une initiative exclusive des parties, et dans une deuxième articulation, que l'instance et l'exécution du jugement restent et demeurent le résultat d'une action partagée. Une réflexion sur la maîtrise du procès en divorce ne manque pas d'intérêt lorsqu'on sait que le divorce par consentement mutuel n'est pas autorisé au Cameroun, et que, seule est recevable une action en divorce fondée sur un manquement du conjoint.

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves ; Cours gratuits ; Petites annonces

Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

Corruption is the violation of the obligations of probity, fidelity and impartiality in the exercise of a public service, to the detriment of the user.

Ainsi perçue, la corruption a une résonance morale, économique et politique. Il y a un rapport consubstantiel et dialectique entre le corrupteur et le corrompu. L'assertion du contemporain relève du perfectionnisme moral, d'où la double négation *aucune...aucune* et le refus total d'admettre, même à titre conjectural, l'existence des facteurs aggravants et de risque *(ne justifie... ne peut l'expliquer)*. Le candidat se doit de clarifier les concepts de base : la corruption ; aucune cause ne justifie ; aucune raison ne peut l'expliquer.

En somme, la corruption qui est le thème structurateur du sujet renvoie à l'ensemble des pratiques illégales et amorales qui gangrènent la société.

2. La consigne d'écriture

La consigne d'écriture est tout à fait classique et n'est pas susceptible d'embarrasser le candidat. *Que pensez-vous de...* est une consigne claire qui invite le candidat à faire preuve de discernement, de sens critique et d'esprit de synthèse. Le candidat de profil BACC *bis* au moins ne doit pas faire preuve d'étroitesse d'esprit.

Le plan pourrait être dialectique, sans pour autant que l'on pénalise à l'excès le candidat qui a compris le sujet et l'a traité en deux parties comprenant l'explication et la discussion.

3. La problématique du sujet

Point n'est besoin de rappeler le rôle capital de la problématique dans tout travail intellectuel en général, et en dissertation en particulier. Une prestation intellectuelle sans problématique, c'est-à-dire sans questionnement majeur égare le correcteur et disqualifie le candidat. Ce sujet pose le problème de la vision idyllique d'une société respectueuse de ses lois et règlements dans le sens bien compris de l'intérêt général. Or peut-on vivre moralement dans un monde visiblement corrompu ? Si rien ne légitime, dans l'absolu, la corruption, à en croire le contemporain, qu'est-ce qui justifie sa pratique récurrente dans notre société ? La corruption est-elle une fatalité ?

4. Plan possible

Etant donné que les candidats de la section « Greffes » viennent pour la plupart d'avoir le Baccalauréat, il est tout à fait judicieux d'attendre d'eux des dissertations philosophiques en bonne et due forme, et un traitement du sujet intégrant volontiers la discussion et une bonne connaissance des grands

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves ; Cours gratuits ; Petites annonces

Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

penseurs et auteurs de chez nous et d'ailleurs: H. Mono Ndjana, L. Ayissi, E. Njoh Mouelle, B. Nanga, P. Titi Nwel, Sembène Ousmane, Rousseau, Marx, Engels, etc.

Les évaluateurs se doivent d'être attentifs à ces cas où les candidats ont un bon contenu, malgré une présentation schématique et inappropriée héritée des Facultés des Sciences juridiques. Le cas échéant, le fond noté sur 14 sera bonifié, mais la notation de la forme (sur 6 points) devra en pâtir. Il est formellement interdit d'attribuer des notes standardisées ou fantaisistes.

- Ière partie : De la nécessité d'une société sans corruption

1. Du sens des valours

- L'existence humaine n'a de valeur que si elle se structure autour de l'être et non de l'avoir ;
- Il est intellectuellement possible de rêver d'un monde meilleur ;
- La vertu en toute chose, c'est la voie du perfectionnement de l'être et l'être-au monde ;
- Le respect de l'éthique et de la déontologie est un gage de succès de l'action de l'agent public ;
- Un rapport équilibré de l'homme à la Transcendance est de nature à édifier les esprits.
- Le patriotisme est une valeur qu'il faut maintenir quelles que soient les périodes difficiles ;
- Pauvreté n'est pas vice !

IIème partie : Des facteurs de risque

2. La pauvreté extrême n'est pas compatible avec la vertu ;
- Le non respect des règles de la bonne gouvernance induit une mauvaise gestion et une mauvaise répartition des biens et services ;
- La corruption est entretenue par la misère matérielle et morale ; tout le corps social est affecté ;
- La corruption est bien tolérée, elle est devenue un fait culturel. Des termes pour la désigner relèvent des amadoueurs ou des euphémismes tels que: *le geste, la bière, quelque chose, le gombo, le tchoko, ...*
- Causes of corruption : economic crisis, low salaries, impunity, the desire to acquire wealth at all costs, people not knowing their rights, poor work conditions...
- Consequences of corruption: corruption does not only the Nation economically. It has also negative effect because it prevents the building of a solid society, founded on the valorisation of the individual, the social justice and the equal opportunities. Schools loose their moral and scientific values. Those of young people who value work become discouraged.

IIIème partie : Les actions concrètes à mener en vue de lutter efficacement contre la corruption

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves ; Cours gratuits ; Petites annonces

Fichier téléchargé gratuitement sur www.mongosukulu.com

- L'éducation citoyenne devrait être un axe prioritaire de la formation des jeunes Camerounais ;
- La réforme du système judiciaire est à faire pour une justice indépendante et s'appliquant à tous selon le principe : *dura lex, sed lex !*
- La promotion du développement durable garantit une juste distribution des fruits de la croissance ;
- L'engagement de l'Etat à lutter contre la corruption doit rencontrer l'adhésion de toutes les forces vives du pays (agents publics et privés, confessions religieuses reconnues, etc.) ;
- Le renforcement des capacités dans tous les secteurs est une exigence de qualité et de célérité ;
- L'audit du service public et d'autres observatoires sont mettre en place pour un suivi efficient des actions menées.
- La bonne gouvernance et l'État de droit doivent être renforcés. L'ANIF et la CONAC doivent par conséquent avoir les moyens de leur politique.

5. Cadrage institutionnel et déontologique

Lors de la séance de travail préparatoire au début des corrections, le vendredi 1er juin 2007, M. le Directeur général de l'ENAM a rappelé les principes fondamentaux de sérieux, de rigueur et de professionnalisme devant conditionner l'action de tous ceux qu'il a choisis pour l'accompagner dans l'accomplissement d'une mission délicate : la sélection des meilleurs candidats. M. le DG a tenu à mettre un accent particulier sur les quatre (4) principaux enjeux de l'évaluation :

a. la crédibilité du correcteur ;
b. la prise en compte du destin de la jeunesse camerounaise ;
c. la prise en compte de l'avenir du pays ;
d. de l'objectivité et de la rigueur.

En guise de rappel, les copies seront lues et relues, pendant environ 3 heures, pour un paquet de 30. Il ne sera pas permis d'aller au-delà de 02 paquets par jour. Aucune notation ni annotation ne devra figurer sur les copies. Les ratures et autres surcharges sont proscrites. Un climat de sérieux et de concentration prévaudra dans la salle de correction, où les téléphones seront en permanence sous vibreur quand ils ne seront pas tout simplement éteints. Aucune concertation ne se fera entre les correcteurs, chacun devant évaluer en âme et conscience. Le barème figure sur les relevés apprêtés par l'Administration.

www.mongosukulu.com = Téléchargements d'épreuves ; Cours gratuits ; Petites annonces